

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

SUMMARY OF SPEECH BY M. RAYMOND BARRE

(Bonn, 19 June 1969)

Speaking today before the "Bundesverband der deutschen Industrie" (Federal Association of German Industry), M. Raymond Barre, Vice-President of the Commission of the European Communities, took stock of the basic economic problems of the Community.

After emphasizing the increased interdependence of the member countries and the interpenetration of markets, M. Barre raised the disturbing problem of exchange rates for Community currencies. "Whatever happens", he said, "parity changes are no adequate remedy for short-term economic difficulties. Only in the case of a fundamental payments disequilibrium - that is, a disequilibrium that could be corrected only by variations in domestic demand and the price level so drastic as to be intolerable for economic and social reasons - should such changes take place. As long as the facts do not prove clearly that the parities are no longer properly related to needs they must be defended by convincing policies. If manifestly the facts point to the opposite conclusion, it is preferable not to postpone adjustments".

Going on to analyse the Community's role in the field of international monetary relations, a role which might be decisive in coming months, M. Barre alluded to the recent and current monetary difficulties, which were due, he said, more to infringement of the principles laid down than to the shortcomings of the system established at Bretton Woods twenty years ago. "This is why", he continued, "the proposals made in various quarters to increase the flexibility of exchange rates should be treated very cautiously: it may be feared that they will serve less to improve the working of the international monetary system than to confirm and endorse a relaxation of the disciplines which are necessary for the safeguard of the international monetary order".

"For the international monetary system, just as for the Community", declared M. Barre, "there is a strong case for fixed exchange rates. The possibility that some of them may need modification is not to be ruled out but such adjustments can only be exceptional, and in the Community every effort must be made to ensure that the parities can be maintained. If greater flexibility in exchange rates were to be

La Communauté Economique Européenne se trouve aujourd'hui à un tournant de son développement. Depuis le 1er juillet 1968, l'union douanière est réalisée et un marché commun fonctionne pour la plus grande part des produits agricoles. Dans de nombreux autres domaines, des progrès, moins spectaculaires mais tout aussi importants, ont contribué à resserrer les liens de la solidarité communautaire. Tout permet de penser qu'au début de 1970, aura pris fin la période de transition prévue par le Traité de Rome.

Ces résultats ne peuvent cependant dissimuler les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la Communauté. Les déséquilibres économiques qui s'y manifestent depuis un an, les troubles monétaires qui y ont trouvé pour une part leur origine, conduisent à se demander parfois si tout ce qui a été acquis pourra être maintenu et si l'entrée dans la phase définitive du Marché commun ne sera pas un acte formel plus que la confirmation d'un état de fait sûr et durable.

C'est en période d'incertitude qu'il convient de prendre la juste mesure des difficultés à surmonter et de chercher à discerner les solutions à promouvoir. Bien que je n'ignore pas l'existence et l'importance de certains problèmes politiques, je me bornerai à évoquer devant vous les problèmes économiques fondamentaux de la Communauté.

+

+

+

Deux faits me paraissent caractériser à l'heure actuelle la situation de la Communauté :

- l'interdépendance accrue des économies des pays membres, due principalement à la suppression des barrières douanières, d'une part ;

.../...

- l'insuffisance des progrès dans la coordination des politiques nationales, qui influencent le fonctionnement du Marché commun, d'autre part.

L'interdépendance accrue des pays membres apparaît dans les statistiques de leurs échanges commerciaux. De 1958 à 1967, le commerce intra-communautaire passe de 30 % à 44 % de l'ensemble des importations et des exportations. En 1967, la Communauté représente 56 % des importations et 63 % des exportations de l'U.E.B.L., 39,6 % des importations et 36,8 % des exportations de la République Fédérale, 43,4 % des importations et 41,3 % des exportations de la France, 35 % des importations et 39 % des exportations de l'Italie, 54,5 % des importations et 54,9 % des exportations des Pays-Bas.

L'interpénétration des marchés a pour première conséquence que l'économie de chaque pays membre est plus sensible que par le passé à l'évolution de celles des pays partenaires. Un ralentissement ou une récession de l'activité économique dans un pays de la Communauté réduit les échanges intra-communautaires et affecte ainsi le développement de tous ; l'expansion dans un pays membre stimule au contraire la conjoncture des autres ; l'inflation chez l'un menace tôt ou tard la stabilité des prix chez les autres.

Il résulte aussi de cette interpénétration que les mesures de politique économique prises dans un pays de la Communauté ont ^{/maintenant} une incidence plus grande sur l'activité économique des autres pays membres, dans la mesure où elles affectent indirectement ou directement la libre circulation des produits, des services et des capitaux.

Ainsi le "phénomène communautaire" n'est-il plus marginal pour aucun des pays de la Communauté et doit-il être pris en compte dans l'élaboration et la mise en application des mesures de politique économique.

En dépit de cette situation de fait, les politiques économiques des Etats membres demeurent encore indépendantes les unes des autres. Certes des confrontations régulières se produisent au

sein du Conseil des Ministres ou dans les Comités spécialisés, mais une compatibilité suffisante n'a pas encore été obtenue entre les objectifs de ces politiques ; leur contenu est arrêté sans le degré nécessaire de concertation. Ainsi s'expliquent les divergences d'évolution qui se sont manifestées entre les pays de la Communauté au cours des deux dernières années et les tensions qui se sont produites dans ces derniers mois.

Cette situation est préoccupante en ce qui concerne notamment les taux de change des monnaies de la Communauté. Certes la large participation de nos six pays au système mondial des échanges et des paiements explique l'influence qu'exercent à cet égard les facteurs internationaux. Cependant, l'évolution économique à l'intérieur de la Communauté tend à devenir de plus en plus déterminante, tandis que le fonctionnement harmonieux du Marché commun implique la stabilité des parités monétaires. Cette stabilité s'impose non seulement parce qu'il existe des prix communs agricoles, mais aussi parce que la sécurité des transactions commerciales et financières la requiert. L'objectif, qui doit être poursuivi par les pays de la Communauté, est donc d'éviter les modifications de parités monétaires et, à cette fin, de pratiquer ^{de façon concertée} les politiques économiques appropriées. Les déclarations d'intention, même solennelles, ne suffisent pas en effet dans ce domaine.

Il appartient aux pays enregistrant des déficits de leur balance des paiements dus à des pressions inflationnistes de mettre en oeuvre les mesures budgétaires et monétaires aptes à réduire la demande intérieure excédentaire et à restaurer les équilibres fondamentaux de l'économie.

Il appartient aux pays bénéficiant de surplus importants et durables de leurs paiements courants de stimuler la demande intérieure dans des limites compatibles avec la stabilité de leur économie et de compenser leurs excédents par des exportations de capitaux.

Dans la réalisation des ajustements économiques nécessaires au fonctionnement harmonieux de la Communauté, aucun pays ne doit être soumis, au nom de la vertu, à une déflation d'adaptation dont les conséquences économiques, politiques et sociales seraient néfastes pour tous. Aucun d'eux ne doit, pour prendre sa part du fardeau, s'adonner aux vices de l'inflation d'adaptation. Encore faut-il éviter d'appeler déflation la réduction de la demande et la stabilisation des prix et des coûts qu'impose une évolution inflationniste ; encore faut-il éviter de définir l'inflation par référence à une stabilité absolue des prix, qui ne peut être acquise dans les économies modernes que par une croissance nettement inférieure à leurs possibilités de développement.

C'est enfin par une meilleure coordination des politiques économiques qu'il convient de chercher à éviter le recours à des changements de parité au sein de la Communauté. Aussi longtemps cependant que cette coordination ne sera pas plus efficace, des situations pourront se présenter où de tels changements pourront s'avérer nécessaires. L'existence de prix communs agricoles ne saurait alors constituer un obstacle décisif à des ajustements qu'impose la situation économique générale et auxquels chaque Etat membre garde selon les Traités le droit de procéder.

En tout état de cause, des modifications de parité ne sauraient être considérées comme des mesures adéquates à la solution de difficultés conjoncturelles. C'est seulement dans le cas d'un déséquilibre fondamental de la balance des paiements - c'est-à-dire d'un déséquilibre qui ne pourrait être corrigé que par des variations de la demande intérieure et du niveau des prix économiquement et socialement intolérables - que de telles modifications doivent intervenir. Tant que les faits ne prouvent pas clairement que les parités ne sont plus adaptées, celles-ci doivent être défendues par des politiques convaincantes. Si l'évidence est en sens contraire, il est préférable de ne point différer les ajustements nécessaires.

La fixité des parités entre les monnaies de la Communauté sera d'autant mieux assurée que les pays membres resteront fidèles aux dispositions de l'article 104 du Traité de Rome : "Chaque Etat membre pratique la politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de sa balance globale des paiements et de maintenir la confiance dans sa monnaie, tout en veillant à assurer un haut degré d'emploi et la stabilité du niveau des prix." Il est certes difficile à une économie de réaliser ce qu'on a appelé le "triangle magique". A court terme, et selon les circonstances, tel objectif doit être atteint ou sauvegardé, sans que les autres puissent être intégralement réalisés. Ce qui importe est que des cotes d'alerte ne soient point franchies et qu'à moyen terme, la

croissance de l'activité économique s'effectue dans des conditions compatibles avec le respect des équilibres fondamentaux de l'économie. C'est dans cette perspective qu'il convient de placer les propositions que la Commission a faites en février dernier sur la coordination des politiques économiques et sur la coopération monétaire.

+

+ +

Ces propositions constituent un ensemble, associant étroitement les progrès dans la coordination des politiques économiques à ceux qui devraient être réalisés dans le domaine monétaire.

Définir de façon concertée les principaux objectifs à moyen terme des pays membres de manière à en assurer la compatibilité, établir les procédures d'une consultation préalable à l'adoption par les Etats membres de décisions ou mesures importantes susceptibles d'avoir une incidence notable sur les économies des pays partenaires et le fonctionnement du Marché commun, créer un mécanisme communautaire de coopération monétaire apportant à un pays membre en difficulté un concours de ses partenaires dans le court et le moyen terme, tels sont les trois volets de l'action qu'il convient, de l'avis de la Commission, de mener à bien.

On a eu parfois tendance à mettre uniquement l'accent sur la création d'un mécanisme de coopération monétaire et à oublier ou à négliger les deux propositions fondamentales de la Commission dans le domaine de la coordination des politiques économiques. C'est d'abord la définition en commun et l'acceptation commune par les Etats membres d'objectifs à moyen terme, permettant une évolution convergente des six économies qui constituent la Communauté ; il s'agit de parvenir à des normes indicatives qui exprimeraient les conditions d'une évolution cohérente de la Communauté. C'est ensuite la mise en pratique, par une décision formelle du Conseil, d'un

système de consultations préalables pour les mesures de politique économique courante les plus importantes. Un tel système permettrait non seulement d'éviter l'adoption par un Etat membre de mesures unilatérales, qui peuvent gravement affecter le fonctionnement du Marché commun, mais surtout de situer dans une perspective et un cadre communautaires que justifie l'interpénétration de nos six économies, l'analyse des causes d'un déséquilibre et la recherche des solutions à y apporter. Ces propositions sont réalistes en ce sens que dans le cadre des dispositions très générales et très peu contraignantes du Traité de Rome en la matière, elles tiennent compte à la fois des exigences de la vie communautaire et du souci de tous nos gouvernements de ne pas complètement aliéner la liberté d'action qui est liée à leurs responsabilités nationales. Si ces propositions étaient acceptées par le Conseil et si elles étaient mises sans retard en application, je suis sûr que la Communauté en tirerait grand profit en même temps que les Etats membres y trouveraient rapidement leur intérêt.

Quant au mécanisme communautaire de coopération monétaire, il se justifie au stade actuel du développement de la Communauté par la nécessité de prolonger la solidarité commerciale et économique de plus en plus étroite entre les pays membres, par une solidarité monétaire spécifique. Est-il anormal que la Communauté, lorsqu'il s'agit de problèmes monétaires, ne se dilue pas dans des organisations plus vastes et puisse traiter, en tant que telle et en première instance de ses difficultés ? En insistant sur cette idée, la Commission a dans le même temps toujours affirmé que ce mécanisme communautaire ne devait pas se substituer aux mécanismes internationaux existants, qu'il y avait au contraire le plus grand intérêt à ce qu'il puisse s'y insérer. De plus, la Commission n'a jamais pensé que ce mécanisme suffirait à résoudre tous les déséquilibres, dont certains peuvent avoir une origine extérieure à la Communauté, mais elle estime que la construction d'un grand ensemble commercial et économique implique une coopération monétaire, susceptible de résoudre

les problèmes propres à cet ensemble ; elle croit que cette coopération régionale est de nature à exercer un effet stabilisateur sur le système monétaire international tout entier.

+

+ +

J'en arrive ainsi à la place et au rôle de la Communauté dans l'économie internationale.

En ce qui concerne les échanges internationaux, la Communauté a choisi l'ouverture et la compétition. Elle est loin de constituer l'ensemble protectionniste qu'on se plaît souvent à décrire. Si l'on compare le niveau de protection qu'assure le tarif extérieur commun à celui des tarifs d'autres grands pays concurrents, la comparaison n'est pas au désavantage de la Communauté. En dépit des difficultés que les abaissements de tarifs peuvent créer à certaines de leurs industries, tous les pays de la Communauté honorent les engagements qu'ils ont pris au titre du Kennedy Round et ce n'est pas de leur fait si des concessions plus grandes ne sont pas consenties sur le plan international. La Communauté, ne l'oublions pas, attend toujours l'abolition de l'American Selling Price.

De leur côté, les critiques adressées au caractère protectionniste de la politique agricole commune ne tiennent pas compte des immenses problèmes que certains pays de la Communauté ont à résoudre dans le domaine de l'agriculture, et de la solidarité commerciale et financière qui doit à cet égard se manifester entre pays membres. Certes ce que l'on appelle "la préférence communautaire" doit admettre certaines exceptions au profit des pays en voie de développement. Mais on ne voit pas pourquoi elle devrait être sacrifiée aux intérêts des pays développés, qui n'hésitent point, pour leur part, à protéger leur agriculture et à aider par des subventions leurs exportations de produits agricoles.

Qu'il s'agisse d'échanges de produits industriels ou de produits agricoles, il ne semble pas que la Communauté puisse mériter des leçons d'autrui en matière de libéralisme.

Mais c'est dans le domaine des relations monétaires internationales que le rôle de la Communauté peut être décisif au cours de ces prochains mois. Je rappellerai tout d'abord que tous les pays de la Communauté ont depuis la création du Marché commun respecté les principes fondamentaux d'ajustement de leurs balances des paiements. Ils ont dû aux politiques économiques raisonnables qu'ils ont pratiquées d'éviter les déficits de leur balance des paiements ; lorsqu'ils ont eu à faire face à des déséquilibres, ils ont adopté sans retard les mesures permettant d'y remédier. En outre, ils ont pris depuis plusieurs années une part active à la coopération monétaire internationale. J'oserai même dire qu'en acceptant certaines modalités de cette coopération, ils ont trop volontiers permis à certains pays déficitaires de différer ou de limiter l'effort nécessaire au rétablissement de leur équilibre extérieur.

Il n'est question depuis plusieurs années que de réformer le système monétaire international et tout le monde connaît les plans plus séduisants les uns que les autres qui ont été proposés à cette fin. La meilleure des réformes ne serait-elle pas cependant de revenir au strict respect des principes fixés par les Accords de Bretton-Woods ?

Ces Accords ont établi un système de parités fixes ; ils ont prévu que celles-ci pouvaient être modifiées en cas de déséquilibre fondamental de la balance des paiements ; enfin pour aider les pays ayant à faire face à des difficultés de paiement accidentelles ou conjoncturelles, le Fonds Monétaire International est en mesure de leur accorder les crédits nécessaires.

Le système adopté à Bretton-Woods a puissamment contribué depuis 20 ans à la croissance de la production et des échanges dans le monde. Les difficultés monétaires récentes et

actuelles sont dues davantage à la violation des principes fixés qu'aux insuffisances du système. C'est la raison pour laquelle les propositions faites de divers côtés pour accroître la flexibilité des taux de change doivent être considérées avec beaucoup de réserve ; on peut en effet craindre qu'elles servent moins à permettre un meilleur fonctionnement du système monétaire international qu'à consacrer un relâchement des disciplines nécessaires à la sauvegarde de l'ordre monétaire international.

Je ne crois pas que les taux de change flottants puissent être quelque jour admis sur le plan international ; ils seraient néfastes en raison de l'incertitude qu'ils créeraient dans les relations commerciales et financières et de l'augmentation des coûts qu'ils entraîneraient pour le commerce mondial ; de plus les libertés qu'ils autoriseraient dans le domaine des politiques économiques internes risqueraient de compromettre la réalisation d'une croissance équilibrée ; enfin, en favorisant la formation de blocs commerciaux et monétaires, ils risqueraient de provoquer une désintégration du système international des échanges et des paiements.

En revanche l'élargissement des marges de fluctuations des taux de change et l'adoption de parités mobiles (crawling pegs) ont un certain nombre de partisans. Il ne faut point cependant se dissimuler ce que ces procédés signifient en fait. L'élargissement des marges est une manière habile d'obtenir sans le dire la dévaluation ou la réévaluation de certaines parités ; il n'est pas certain que cet élargissement atténue les pressions spéculatives sur les monnaies ; il risquerait plutôt de déplacer les limites à partir desquelles ces pressions s'exercent et d'entraîner en fin de compte des modifications de parité plus importantes que dans la situation actuelle.

Quant au "crawling peg", particulièrement à la mode, je crains qu'il ne soit une invitation permanente à la spéculation et qu'il n'organise l'érosion continue des parités.

Dans un cas comme dans l'autre, ce que l'on considère comme un progrès n'est sans doute en fait qu'un aveu d'impuissance.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'au-delà de leurs dangers propres, les procédés dont je viens de parler soulèvent des problèmes particuliers en ce qui concerne le fonctionnement du Marché commun. Personne ne conteste que les marges de fluctuation actuelles, c'est-à-dire 0,75 %, de part et d'autre de la parité, représentent le maximum admissible ; la Commission des Communautés Européennes a pour sa part proposé que l'on étudie la possibilité de faire disparaître de façon progressive ces marges. De plus je ne vois pas comment les pays participant à un marché commun pourraient adopter dans leurs relations mutuelles des "crawling pegs".

Pour le système monétaire international comme pour la Communauté, les taux de change fixes sont souhaitables et nécessaires. On ne peut exclure qu'ils doivent dans certains cas être modifiés, mais les ajustements ne peuvent être qu'exceptionnels et, dans la Communauté, tout doit être mis en oeuvre pour que les parités puissent être maintenues. S'il advenait qu'une plus grande flexibilité des taux de change fût introduite dans le système monétaire international, il conviendrait alors que les pays membres de la Communauté maintiennent entre leurs monnaies des parités fixes et adoptent à l'égard des pays tiers un comportement identique. En tout état de cause, la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire sont pour la Communauté la condition de sa cohésion et de sa survie.

Le fonctionnement du système monétaire international doit être facilité par une évolution des liquidités internationales adaptée aux besoins du commerce mondial. A cet égard, la création dans le cadre du Fonds Monétaire International de Droits de tirage spéciaux est une innovation importante et fructueuse pour l'avenir. Encore convient-il que l'ouverture de ces droits ne soit pas massive, car leur effet inflationniste serait alors à redouter. La Communauté peut dans ce domaine exercer une action modératrice bienfaisante ; nos six pays doivent unir leurs votes en vue de défendre leurs intérêts

légitimes et éviter des décisions susceptibles de provoquer des tensions supplémentaires dans l'économie internationale.

+

+ +

Coordonner de façon étroite leurs politiques économiques au service de la croissance et de la stabilité, organiser et développer leur solidarité monétaire, contribuer au fonctionnement harmonieux du système monétaire international reposant sur des principes sains, telles sont les tâches qui s'imposent aujourd'hui aux pays membres de la Communauté Economique Européenne.

Ainsi pourront-ils maintenir et renforcer ce grand ensemble économique qui est à la mesure des problèmes de notre temps et dont ils doivent mesurer à leur importance exacte les avantages qu'ils en tirent.

La Communauté constitue d'abord pour nos six pays un grand marché en expansion, apte à stimuler leurs activités industrielles, commerciales et financières ; le tarif douanier commun, qui entoure ce marché, se borne à apporter la protection que justifie la différence d'échelle entre les industries Européennes et les industries concurrentes de certains pays tiers ; ceux qui critiquent cette protection en viendraient vite, si elle n'existait pas, à comprendre sa nécessité.

La Communauté offre en second lieu à nos six pays la possibilité de résoudre de façon solidaire les problèmes techniques, économiques et sociaux que soulèvent les mutations structurelles imposées par leur développement, notamment en agriculture. Ces problèmes ont peut-être une intensité différente selon les pays membres, mais leur solution est nécessaire à la consolidation du Marché commun et doit, en fin de compte, bénéficier à tous.

La Communauté donne enfin à nos six pays une chance de constituer dans l'économie internationale un pôle de croissance économique et de stabilité monétaire, à condition qu'ils sachent respecter certaines disciplines et renforcer leur coopération. Ainsi pourront-ils sauvegarder leur indépendance économique et monétaire, sans laquelle l'action qu'ils ont entreprise n'aurait plus de signification et l'équilibre mondial serait compromis.

Il n'est certes pas facile de construire une Communauté car il faut à la fois surmonter des obstacles réels et dissiper des chimères. Mais les efforts du passé, les réalisations du présent, les promesses de l'avenir doivent nous convaincre que cette grande entreprise est avant tout une oeuvre de raison.

-:-:-:-:-